

PROTCOLE SANITAIRE APPLIQUE LORS DU TRAIL ET MARCHE SOLIDAIRES des CHATEAUX A SAINT CYR EN VAL le 22 NOVEMBRE 2020

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, différentes mesures sont adaptées afin de répondre aux mesures d'hygiène et de distanciation recommandées par les mesures gouvernementales indiquées dans le guide des recommandations sanitaires pour l'organisation de manifestations sportives post-COVID-19 du 21 Juillet 2020.

Les **bénévoles** de l'organisation porteront le masque en permanence lors du contrôle des inscriptions, de la distribution du kit de ravitaillement et de la collation à l'arrivée. Du gel hydro-alcoolique sera mis à leur disposition. Tout bénévole prendra connaissance d'une charte COVID qu'il complétera et signera.

Participants :

1 – Pré-inscriptions très fortement conseillées sur le site des 2 associations organisatrices avec signature électronique obligatoire pour tout participant de la charte COVID

Inscriptions sur place possibles, limitées, se munir d'un stylo .

Participation financière déposée directement dans une boîte en espèce ou en chèque. Limiter toute manipulation superflue de monnaie.

Pas de retrait de dossard.

2 - Il n'y aura pas de stand ravitaillement sur les parcours, pas de self-service ; un kit de ravitaillement (petite bouteille d'eau, un fruit, un cake ou barre de céréales) sera distribué au départ à chaque participant avec application des contraintes sanitaires COVID19.

3 - Il n'y aura ni douche ni vestiaire à disposition. Les toilettes seront à disposition, masque obligatoire, flux séparés pour entrée et sortie, du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition.

4 - Le port du masque est obligatoire pour tout participant dans le foyer du gymnase jusqu'au point de départ lors du contrôle de l'inscription, du paiement et lors de la remise du kit de ravitaillement.

Si les conditions météo le permettent les inscriptions avec paiement et la remise du kit de ravitaillement se feront en extérieur sous barnum.

Sur le site , une vérification du port du masque sera effectuée. Ce masque pourra être retiré au bout de quelques hectomètres dès la sortie de l'espace départ. Il sera gardé par le participant et remis à l'arrivée.

5 - Les départs seront échelonnés entre 8 h et 10 h30 par groupe maximum de 10 personnes. Allure libre des participants.

6- Sur les parcours, les participants devront essayer de garder leurs distances en dehors des dépassements.

Prévoir boisson en quantité suffisante en plus de la bouteille de 33 cl distribuée au départ, surtout pour les parcours les plus longs.

7-A l'arrivée, le masque sera remis dès l'entrée dans le sas d'arrivée. Il sera distribué, de façon identique au départ, une collation à chaque participant.

Cette manifestation étant sans chronométrage et sans classement, il n'est pas prévu de remise de coupes ou de lots.

9 – Un référent COVID-19 sera désigné parmi l'équipe organisatrice avec mise en place d'une cellule COVID-19 pendant 14 jours après la manifestation. La sécurité sanitaire sera assurée par la Protection Civile et le Docteur Wolf du CHRO, partenaire de la manifestation.

Le comité d'organisation appliquera les arrêtés préfectoraux concernant la pandémie COVID19 en vigueur lors de la manifestation. Il se réserve le droit de limiter le nombre de participants, voire d'annuler la manifestation

Tout participant doit respecter ce protocole sanitaire.

Le comité d'organisation